



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

7^{ème} séance de l'année

Séance du 24 octobre 2025

Date de convocation :

Le 14 octobre 2025

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 25 (dont 16 en visioconférence*)

Votants : 30 (dont 5 pouvoirs)

▪ Dont pour : 30

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Francine
DOQUET-ROUSSAS

Délibération n°2025.10.07/726

Approbation de la participation financière de la Communauté d'agglomération CAP Excellence à la réalisation de la 9^{ème} édition du Cinestar international film festival en offrant le prix de la « Meilleure réalisatrice 2025 » pour une valeur de 2.000€

Rapporteur

M. Georges BREDENT
Rapporteur de la commission culture et patrimoine

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture
le : 31 OCT. 2025

- publication sur le site internet
ou notification, le : 31 OCT. 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 24 octobre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 09 heures 30 minutes, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence sous la présidence, en salle, du 8^{ème} vice-président, Monsieur Jacques BANGOU.

Etaient présents : 25 conseillers communautaires

Vice-présidents : M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE* (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER* (13^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM*- M. Georges DAUBIN*- M. William SURDIN* M. Jean-Luc CELIGNY*- Mme Tania GALVANI*- Mme Lyliane PIQUION- M. Fabert MICHELY*

Autres conseillers communautaires : Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Sandra ENJARIC*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY*- M. Joseph LEE*- Mme Magaly MARCIN*- M. Alix NABAJOH*-M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

En cours de séance :

Vice-président : M. Georges BREDENT* (5^{ème} vice-président)

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 5

Vice-présidents : Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente) à Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président) à Mme Laisely PARAT-EDOM

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAS à Mme Jaqueline FAVORINUS

Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE à M. Fulbert HENRY

Nombre de conseillers absents excusés : 9

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)

Autres conseillers communautaires : Mme Nadège THEOPHILE- M. Côme Philibert MOUEZA

En cours de séance :

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)

Autre conseillère communautaire : Mme Marie-Andrée MANDIL

Nombre de conseillers absents non excusés : 9

Vice-présidents Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Corine PETRO- M. Pierre THICOT

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération du conseil communautaire n°2016.11/11/352 du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU le budget en cours ;

Considérant le rapport du président ;

Ce festival né en 2015 a vu en 2024, trois films réalisés en Guadeloupe et primés avec un succès au box-office inimaginable pour les générations de cinéastes antérieurs. Les cinéastes récompensés ont su mettre en valeur nos talents, nos histoires et notre regard. Ces trois succès attestent qu'ils ne sont pas seulement des chiffres, mais aussi des signes que notre cinéma a franchi un cap, que notre public se reconnaît et s'enorgueillit de voir ses récits projetés sur grand écran. Le Cinéstar initiateur de ce temps fort dédié au 7^{ème} art étant situé sur notre territoire communautaire, la Communauté d'Agglomération CAP Excellence l'accompagne déjà depuis plusieurs années.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser tous les actes liés à la remise du « Prix 2025 de la meilleure réalisatrice ». Plusieurs réalisatrices sont en compétition et attestent de cette approche « particulière » de l'univers du cinéma ou des récits qui nous ressemblent.

La communauté d'agglomération a été présente tout au long de l'édition 2025 qui s'est déroulée du 2 au 9 octobre 2025 et a remis le prix qui permet de mettre en valeur la meilleure **réalisatrice afin que les femmes soient mieux représentées et valorisées dans le paysage audiovisuel.**

Le prix est de la « Meilleure réalisatrice 2025 » est proposé pour une valeur de 2.000€.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, au titre du chapitre 011 - article 6232 (budget Cabinet).

Cette aide vise à soutenir les festivals des arts visuels du territoire communautaire faisant preuve d'exigence et de prises de risque artistique en favorisant la création locale, mais aussi caribéenne, dans la mesure où elles contribuent à la structuration des politiques publiques en faveur du développement économique.

Considérant que le **Cinestar international film festival** est un acteur économique et culturel structurant du territoire communautaire de CAP Excellence en matière de cinéma et d'arts visuels ;

Considérant que la communauté d'agglomération peut intervenir dans le cadre de ses compétences économiques en faveur des acteurs du territoire ;

Considérant l'appui de CAP Excellence, dès la création de ce festival, en faveur de la 9^{ème} édition de ce festival en 2025, au regard des équipements favorisant le soutien des filières professionnelles du cinéma et de l'audiovisuel ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1- La Communauté d'Agglomération CAP Excellence est chargée d'organiser les conditions administratives, financières et de représentation du « Prix de la meilleure réalisatrice documentaire 2025 » de la 9^{ème} édition du **Cinestar international film festival**.

ARTICLE 2- Ce prix est proposé pour une valeur de 2.000€.

ARTICLE 3- Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette action seront inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (chapitre 011 - article 6232).

ARTICLE 4- D'autoriser Monsieur le président à lancer toutes les procédures contractuelles nécessaires à la mise en œuvre de ce prix de la meilleure réalisatrice pour l'édition 2025.

ARTICLE 5- D'autoriser Monsieur le président à signer tous les actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 6- Le président et le directeur général de CAP Excellence ainsi que le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 30 OCT. 2025

Le président de séance

La secrétaire de séance

Le 8^{ème} vice-président

La conseillère communautaire



Jacques BANGOU



Francine DOQUET-ROUSSAS

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 31 OCT. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 31 OCT. 2025
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 31 OCT. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 31 OCT. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 31 OCT. 2025

